

Après la levée de son immunité parlementaire

Venezuela : des poursuites pénales contre Guaido

© D.
R.



L'opposant Juan Guaido, qui s'est auto-proclamé Président par intérim du Venezuela fin janvier, a perdu son immunité parlementaire, levée par l'Assemblée constituante du Venezuela, s'expose désormais aux poursuites pénales pour usurpation de fonctions du chef de l'État légitime Nicolas Maduro. Juan Guaido, 35 ans, s'est auto-proclamé Président par intérim du Venezuela le 23 janvier dernier et plusieurs pays, États-Unis en tête, l'ont reconnu depuis, plongeant le pays de 30 millions d'habitants, dans une grave crise politique, économique et social.

Mardi, l'Assemblée constituante vénézuélienne a approuvé d'un vote en plénière la levée de l'immunité parlementaire du député de Centre droit et désormais ex-président du Parlement, Juan Guaido, permettant ainsi la poursuite de la procédure pénale engagée à son encontre par la Cour suprême, selon le président de la Constituante Diosdado Cabello. La Cour suprême reproche à M. Guaido le fait de ne pas avoir respecté une interdiction de sortie du territoire. L'opposant avait bravé cette décision prise le 29 janvier par la Cour suprême sous l'accusation d'avoir usurpé les fonctions du président de la République, Nicolas Maduro, en quittant clandestinement le pays pour effectuer une tournée en Colombie, au Brésil, au Paraguay, en Argentine et en Équateur, de fin février à début mars.